

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON,
Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents avec excuse :

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°1 ; Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014

Coralie HUGUET est mise en absente avec excuse pour la séance du 11 juin 2014.

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 juillet 2014

Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014

Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014

Fait à Mey, le 11 juillet 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET.

Absents avec excuse :

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°2 : Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M Le Maire une délégation prévue par l'article L.2122-22 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Mey, à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel de garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire. Il pourra se faire assister de l'avocat de son choix.

Pour intenter toutes les actions en justice et décider du désistement d'une action, le Maire devra avoir concerté et reçu l'accord du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Publié le 11 juillet 2014

Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014

Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014

Fait à Mey, le 11 juillet 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET.

Absents avec excuse :

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°3 : Approbation de la modification du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MEY approuvé le 14 décembre 2011,

Vu l'arrêté municipal en date du 3 février 2014, engageant une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 avril 2014, précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du POS ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public du dossier présenté par le Maire,

Vu les retours de la notification du projet de modification simplifiée du PLU aux personnes publiques visées au 2^{ème} alinéa de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de modification simplifiée du PLU mis au point en vue de son adoption par le conseil municipal ;

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver le dossier de modification du PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie pendant un mois ;
- Publication d'une mention de cet affichage dans un journal (rubrique d'annonces légales)

1 contre – Adopté à la majorité.

Publié le 11 juillet 2014

Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014

Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014

Fait à Mey, le 11 juillet 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET.

Absents avec excuse :
Absents sans excuse : Luigi AUCELLO
Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°4 : Fête communale

Entendu l'exposé de Patrice BOURCET, membre de la commission communication et animation,

Il est proposé au conseil municipal de :

_ retenir la date du 7 septembre 2014 pour l'organisation d'une fête communale suivant les modalités ci-dessous :

Le thème serait : fête patronale et du jumelage
Au programme : messe dans l'église de Mey et vin d'honneur et barbecue saucisses ou toasts
Les invités : les habitants, Gisingen, le souvenir français

Adopté à l'unanimité.

Publié le 11 juillet 2014

Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014
Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014
Fait à Mey, le 11 juillet 2014
Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET.

Absents avec excuse :

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N° 5 : Installation d'un point d'apport volontaire de collecte de textile, linge de maison et chaussures

Vu la convention relative à l'installation de points d'apport volontaire de collecte de textile, linge de maison et chaussures, ci-dessous

Considérant que le collecteur Tri d'union Emmaüs peut installer sur la commune un point d'apport volontaire,

Il est proposé au conseil municipal

- _ d'autoriser l'installation de ce point d'apport (lieu à définir)
- _ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

6 contres - rejeté à la majorité.

Publié le 11 juillet 2014

**Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014
Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014
Fait à Mey, le 11 juillet 2014
Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET.

Absents avec excuse :

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°6 : Vente d'une photocopieuse par la commune

Considérant que la commune souhaite vendre son copieur KONICA C200 dont elle n'a plus usage,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser cette cession au prix de 500 € et que cette recette sera inscrite au budget primitif 2014, compte 7788.

Adopté à l'unanimité.

Publié le 11 juillet 2014

**Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014
Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014
Fait à Mey, le 11 juillet 2014
Le Maire, Patrice BOURCET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juillet 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 juillet 2014

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rose MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Sylvie ROUX, Coralie HUGUET.

Absents avec excuse :

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°7 : Projet centre du village

Vu la délibération du conseil municipal de Mey du 24 juillet 2013 par laquelle le conseil municipal accepte le projet présenté par Vitamin'€ pour réaliser un ensemble immobilier sur la parcelle 507 et réhabiliter la maison de la parcelle 356 et autorise M. le maire à signer le compromis de vente de la parcelle 507,

Vu la délibération du 16 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal accepte le versement d'un acompte de 50 000 € à la signature du compromis de vente,

Considérant que la signature du compromis n'a pu se faire compte tenu des réserves émises par Vitamin' €,

Considérant que le promoteur du projet de Vitamin' € ne parvient pas à équilibrer son budget sans un apport de 40 000€ de la commune,

Considérant que le projet ne convient pas à la commission communale aménagement du centre du village,

Il est proposé au conseil municipal :

_ d'arrêter la collaboration sur ce projet avec vitamin'€

_ de mandater Monsieur le Maire pour chercher à vendre la parcelle 507 à un acquéreur désirant construire une ou deux maisons individuelles et la parcelle 356 avec sa maison, et d'avoir notamment recours à une agence immobilière.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h15.

Les membres présents ont signé.

Publié le 11 juillet 2014

Transmis en Préfecture le 11 juillet 2014

Pour extrait certifié conforme le 11 juillet 2014

Fait à Mey, le 11 juillet 2014

Le Maire, Patrice BOURCET